


RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

 <p>USSON-EN-FOREZ VILLAGE SPORT NATURE</p>	<p align="center">Extrait du registre des délibérations De la commune D'USSON-EN-FOREZ</p>	<p align="center">Délibération n° D20240912-13 Du 09 décembre 2024 PERSONNEL MARCHÉS – VOGUE RENOUVELLEMENT CONTRATS VACATAIRES 2025</p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Nombre de membres			Date de la convocation	04.12.2024
Afférents au conseil municipal	15		Date d'affichage	04.12.2024
En exercice	14			
Qui ont pris part à la délibération	13	Pouvoir	1	

L'an deux mille vingt-quatre, le neuf du mois de décembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Hervé BÉAL - maire

Étaient présents : BEAL H – GALLON M – RIVAL N - DELORME D – MAILLET-BERT P – CHATAING P – BONNEVAUX V – PITAVY A – DAURELLE T - JOURMARD-DESSALCES S - SIBAUD-BUSSAC L — PAULET N – MAURICE M – BOUREILLE C (13)

Absents : BONNEVAUX V (1)

Secrétaire : Sandrine JOURMARD-DESSALCES

**PERSONNEL
MARCHÉS – VOGUE
RENOUVELLEMENT CONTRATS VACATAIRES 2025**

Monsieur le Maire expose à l'Assemblée qu'il a y a lieu de procéder au renouvellement des contrats des vacataires chargés de la gestion des places marchés et de la vogue annuelle. Il précise que depuis 2023, la vacation est fixée à **50 € brut**, une vacation étant une semaine de gestion. Monsieur le Maire demande à l'Assemblée de bien vouloir statuer.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité de ses membres présents, décide :

- **de renouveler** pour l'année **2025** l'emploi de vacataires affectés à la gestion des places marchés et vogue
- **de les rémunérer** sur la base de **50 € brut par vacation** (une vacation étant une semaine de gestion);
- **autorise** Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Fait à Usson en Forez, le 10 décembre 2024.

Hervé BÉAL, Maire

Sandrine JOURMARD-DESSALCES,
secrétaire de séance

